



Le déclic !

Il y a des moments importants dans la vie de tout un chacun.

C'est le cas de Marc (nom d'emprunt) qui est détenu depuis fin 2015 dans divers établissements pénitentiaires du canton de Vaud et à Curabilis à Genève. Il a purgé sa peine depuis cinq ans mais demeure en prison sous mesure 59 al. 3 dans des conditions lourdes de conséquences pour sa pathologie (troubles bipolaires, schizo-affectifs et toxicodépendance).

Trop mal en prison, trop mal même pour l'Unité de psychiatrique des Établissements pénitentiaires de la Plaines de l'Orbe, Marc a été transféré plusieurs fois à l'UHPP de Curabilis, soit l'Unité hospitalière psychiatrique pénitentiaire réservée pour le traitement aigu des maladies psychiques de patients détenus en prison.

De fin mai à juillet 2022, Marc y a bénéficié d'une véritable prise en charge thérapeutique. Surprise de le trouver en si bonne forme, l'assistante sociale de l'Action Maladie Psychique et Prison (AMPP) relate ses notes de visite ci-dessous.

« Pour la première fois, Marc a envie de comprendre sa maladie »

Lors de ma visite, je trouve Marc calme, posé, le regard éveillé, s'exprimant clairement.

Voilà bien cinq ou six ans que je lui rends visite en prison, si possible une fois par mois. Et c'est la première fois qu'il parvient à m'expliquer les raisons de son hospitalisation à Curabilis et à assumer les causes qui lui ont valu ce PLAFA. (Placement à fin d'assistance) C'est aussi la première fois qu'il parle de renoncer aux produits illégaux.

Je constate qu'il a envie de comprendre sa maladie et de s'engager dans un réel projet thérapeutique, ce qui est, pour moi, tout à fait nouveau.

« Je ne supportais plus cette vie en prison »

D'emblée, Marc m'informe qu'il a beaucoup de choses à me communiquer et avec un grand sourire, il me dit: « Il s'est passé des choses importantes lors de ce mois à Curabilis ».

A ma demande, il m'expose les raisons qui lui ont valu ce long PLAFA de cinq semaines à l'UHPP :

« J'avais arrêté les neuroleptiques depuis quelque temps,

- J'avais mal dormi,
- J'étais dans un délire maniaque,
- Je ne supportais plus cette vie en prison,
- Je sentais monter la révolte, la colère,
- Je me sentais poussé à bout. Ça devait se voir dans mon comportement, sur mon visage : 'sombre, le regard agressif', m'a-t-on dit. »

« J'ai découvert la confiance et ça m'a apaisé, ça a tout changé »

Tout aussi clairement, Marc me raconte tout ce qui fait la différence entre Curabilis et les EPO où il n'a pas bénéficié d'un encadrement thérapeutique adapté à ses troubles :

« La première chose importante que je veux dire, reprend Marc, c'est qu'à Curabilis, j'ai eu un déclic. J'ai découvert la confiance et ça m'a apaisé, ça a tout changé. Il y avait trois infirmiers qui étaient mes référents (Raphaël, Jonathan et Madeline).

» Dans le service, il y avait toujours quelqu'un avec qui causer, en plus des temps réservés pour les entretiens privés. À l'UHPP, et c'est pas du chiqué, on peut voir un infirmier et discuter avec lui en tout temps. Il y a toujours quelqu'un qui est là pour t'écouter : 5, 10, 15 minutes, mais ils sont là. Ils jouent

avec nous, aux échecs, à l'Uno, on fait des grandes tablées...

« Elles m'ont dit que ma vie n'était pas finie »

» Il y a aussi quelque chose d'important, c'est que c'est mixte, il y avait des femmes qui m'ont beaucoup aidé à retrouver confiance. Elles m'ont dit des choses qui m'ont fait plaisir : que ma vie n'était pas finie, que j'avais de quoi plaire aux filles. Ce n'était pas de la drague, elles étaient toutes les deux bien mariées.

» J'ai envie de réfléchir sur moi-même. Faire un travail de fond, ça commence à avoir du sens.

- J'ai pu parler de cette agression, je me suis remis dans la situation de l'époque.
- J'ai aussi parlé pas mal de ma première décompensation, quand j'avais 17 ans et demi. Avec ma mère, je voudrais prochainement refaire la chronologie, l'histoire de ma maladie avec toutes ces hospitalisations. Je veux demander mon dossier médical. J'ai envie de comprendre mieux ma vie et cette maladie.
- Dans les entretiens, on a aussi beaucoup parlé des relations sociales, de l'écoute, la vraie, se mettre à la place des gens avec qui on cause, des échanges et des compromis.

« Ils veulent me remettre à la Colonie fermée »

» Imagine que j'ai lu en entier l'arrêt du Tribunal cantonal. Je n'ai pas tout compris, mais il y a plein de choses fausses: c'est pas vrai que j'ai pas d'empathie, c'est pas vrai que je ne suis pas triste pour ce que j'ai fait, d'avoir agressé quelqu'un et plein d'autres choses. Ça, ça m'a choqué. Faudra qu'on en rediscute...

» J'ai aussi lu la décision de l'Office d'exécution des peines, c'est difficile pour moi de bien comprendre ce que ça veut dire. Mais ce que j'ai compris, c'est qu'ils veulent me remettre à la COF (Colonie fermée des Établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe). Ça, ce n'est pas possible pour moi. J'en ai un trop mauvais souvenir : le poker (avec les menaces physiques de codétenus suite à des dettes); trop de tentations avec la drogue qui circule... Non, non je ne veux pas y retourner.

« J'aimerais arrêter avec les drogues mais aux EPO, c'est pas possible »

» Du reste, j'ai écrit à l'OEP pour leur dire que je voudrais aller à l'Unité de mesures, à Curabilis.

» Là-bas, je sais que je vais pouvoir faire du bon travail. Il y a la possibilité de rencontrer régulièrement des médecins polytoxicologues. Je pourrais les voir régulièrement. Il y aura à disposition du personnel pour causer. Il y a aussi des activités avec des art thérapeutes, par exemple.

J'ai vraiment eu un déclic, je veux arrêter avec les drogues. C'est sûr que ces drogues, ça contribue à fiche ma vie en l'air. Bon ben, peut-être que le CBD, faudra voir encore...

» Les infirmiers m'ont décrit les cinq Unités de mesures de l'EPF de Curabilis. C'est exactement ce qu'il me faut. Ils m'ont décrit le programme et le suivi constant : il y a la division fermée, puis la semi-liberté, puis le foyer, puis l'appartement protégé. Ils t'accompagnent tout du long. J'ai envie de m'accrocher.

» En repensant à ces juges, j'ai envie de leur prouver que je ne suis pas celui qu'ils imaginent.»

Marc est de retour aux EPO depuis le 4 juillet 2022. Avec son avocate Me Kathrin Gruber et le soutien du Collectif 59, il a déposé deux recours contre son placement aux EPO, l'un est pendant au Tribunal fédéral, l'autre au Tribunal des mesures de contraintes. Nous sommes prêts à aller jusqu'à la Cour européenne des droits humains s'il faut. Non, définitivement non, la place des patients psychiques n'est pas en prison.

Notes réécrites le 22 juillet 2022, par Catherine Favre, journaliste, lues et approuvées par Marc.